

NOTE D'INFORMATION  
DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 OCTOBRE 2023  
LES BALCONS DU LAC

PROCEDURE POUR LE BALCON DU BATIMENT 4

SUITE DE L'AUDIENCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

*(reprise du courrier de notre avocat)*

Notre avocat Maître AUDINEAU était présent à l'audience, a soutenu les termes de ses écritures et sollicité la condamnation des défenseurs en réparation des désordres.

A l'issue des plaidoiries, le tribunal a mis sa décision en délibéré au **5 décembre 2023**.

Notre avocat nous adressera la décision à la réception du greffe.

Votre Conseil Syndical